

Commune de HAGONDANGE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Laurent ERNST, Maire ou (1)
1^{er} Adjoint de la commune de
HAGONDANGE certifie que :

- l'avis de M. le préfet de la Moselle faisant connaître au public l'ouverture d'une enquête publique unique sur les demande de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société AREFIM Grand Est pour l'implantation de deux bâtiments industriels à usage d'entreposage et de bureaux sur le territoire des communes de Hagondange et de Talange (lot A) et de Hagondange (lot B),

- l'avis de prolongation de l'enquête publique jusqu'au 9 décembre 2022,

ont été affichés, avant le début de l'enquête, à partir du 03/10/2022 et pendant toute la durée de celle-ci, dans la commune de HAGONDANGE aux lieux habituels d'information du public (2).

Fait à Hagondange, le 12/12/2022

Le Maire,

LE MAIRE :

Pour le Maire - l'Adjoint délégué

L. ERNST



(1) précisez vos fonctions

(2) indiquez les lieux d'affichage situés, le cas échéant, ailleurs qu'à la mairie,

Ce certificat est à compléter et à insérer dans le registre destiné à recueillir les observations du public.

Le commissaire enquêteur aura soin de maintenir l'**original** du présent certificat d'affichage dans le registre d'enquête et d'en prendre copie afin de l'insérer, le cas échéant, parmi les annexes de son rapport